

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 janvier 2024DCM N° 24-01-25-25**Objet : Communication des décisions.****Rapporteur: M. le Maire,****1^{er} cas****Décisions prises par M. le Maire****1°****Recours contentieux.**

DATE DU RECOURS	OBJET	N° ACTES	ELU / JURIDICTION CONCERNEE
22 novembre 2023 22 novembre 2023 27 novembre 2023 13 décembre 2023 14 décembre 2023 20 décembre 2023 2 janvier 2024	Demandes d'annulation formées par 7 requérants à l'encontre de 8 avis de paiement de forfaits de post stationnement	5.8	Commission du Contentieux du Stationnement Payant de LIMOGES
28 novembre 2023	Recours en annulation à l'encontre du titre exécutoire d'un montant de 145 € émis pour dépôt illicite d'ordures ménagères	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg
3 décembre 2023	Recours en référé et en annulation contre la décision d'opposition du 4 octobre 2023 à la déclaration préalable de travaux pour la réalisation de travaux d'isolation thermique en façade sur un bâtiment sis 27 rue Lothaire	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg

5 décembre 2023	Recours en annulation contre l'arrêté municipal du 5 octobre 2023 portant sur la réglementation des horaires d'exploitation des discothèques et établissements exploitant une piste de danse à titre principal sis rue Poncelet, rue aux Ours et rue Haute Pierre	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg
14 décembre 2023	Appels formés par 2 requérants à l'encontre du jugement du TA de Strasbourg du 17 octobre 2023 rejetant les demandes de revalorisation du versement de l'indemnité spécifique de service (ISS) et la prime de service et de rendement (PSR) à compter du 1er janvier 2020	5.8	Cour Administrative d'Appel de Nancy
3 janvier 2024	Signification aux fins de rétablissement de l'affaire suite au rapport d'expertise rendu en date du 11 janvier 2022 concernant le litige des travaux sur le Parvis des Droits de l'Homme	5.8	Tribunal Judiciaire de Metz

2°

Décisions rendues.

DATE DECISION	NATURE DE LA DECISION	OBJET	N° ACTES	ELU /JURIDICTION CONCERNEE	OBSERVATIONS / DECISIONS
17 novembre 2023 20 novembre 2023 22 novembre 2023 22 novembre 2023 6 décembre 2023 6 décembre 2023 11 décembre 2023 13 décembre 2023 14 décembre 2023 18 décembre 2023 2 janvier 2024 5 janvier 2024	Ordonnance	Demandes d'annulation formées à l'encontre de 16 avis de paiement de forfait de post stationnement	5.8	Commission du Contentieux du Stationnement Payant de Limoges	Annulations des forfaits de post stationnement.
3 janvier 2024	Ordonnance	Recours en référé contre la décision d'opposition du 4 octobre 2023 à la	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg	Rejet de la requête et condamnation à verser 1000 € à la Ville de Metz au

		déclaration préalable de travaux pour la réalisation de travaux d'isolation thermique en façade sur un bâtiment sis 27 rue Lothaire			titre de l'article L761-1 du Code Justice Administrative.
--	--	---	--	--	---

3°

Décision relative aux tarifs municipaux du Pôle Culture (Annexe jointe)

Date de décision : 26/10/2023

4°

Tableaux récapitulatifs des décisions de marchés publics concernant les périodes du 01/09/23 au 31/10/2023 et du 01/11/23 au 31/12/2023 (Annexes jointes)

5°

Décision portant sollicitation de financements du Conseil Départemental de la Moselle, au titre du dispositif « Ambition Moselle », pour la construction d'un pôle de gymnastique. (Annexe jointe)

Date de la décision : 08/12/2023

2^{ème} cas

Décision prise par Mme Béatrice AGAMENNONE, Adjoint au Maire

Décision portant sur la mise à jour des tarifs relatifs à la mobilité et aux espaces publics. (Annexe jointe)

Date de la décision : 01/01/2024

3^{ème} cas

Décisions prises par M. Patrick THIL, Adjoint au Maire

1°

Décision portant sur l'acceptation d'un don de la société BIANCHI de 14 750 Euros pour les FÊTES DE LA MIRABELLE 2023. (Annexe jointe)

Date de la décision : 15/12/2023

2°

Décision portant sur l'acceptation d'un don de la société M.A.T.A. de 120 Euros pour les FÊTES DE LA MIRABELLE 2023. (Annexe jointe)

Date de la décision : 15/12/2023

3°

Décision portant sur l'acceptation d'un don de la société 3MA, La boîte à bijoux de 117 Euros pour les FÊTES DE LA MIRABELLE 2023. (Annexe jointe)

Date de la décision : 15/12/2023

4°

Décision portant sur l'acceptation d'un don de la société POWER ONE de 195 Euros pour les FÊTES DE LA MIRABELLE 2023. (Annexe jointe)

Date de la décision : 15/12/2023

3^{ème} cas

Décision prise par M. Eric LUCAS, Adjoint au Maire

Décision portant sur les provisions pour contentieux et risques 2023. (Annexe jointe)

Date de la décision : 28/12/2023

4^{ème} cas

Décision prise par M. Guy REISS, Adjoint au Maire

Décision portant sur la mise en place d'une prolongation d'abonnements pour les usagers des piscines. (Annexe jointe)

Date de la décision : 20/12/2023

5^{ème} cas

Décision prise par M. Doan TRAN, Adjoint au Maire

Décision portant sur la modification des tarifs « Locations de salle des mairies de Quartier » 2024. (Annexe jointe)

Date de la décision : 14/12/2023

Service à l'origine de la DCM : Assemblées
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 5.2 Fonctionnement des assemblees

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 15

Décision : SANS VOTE
Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20240125-127407-DE-1-1
N° de l'acte : 127407

Délibération rendue exécutoire le 29 janvier 2024
après affichage et transmission au contrôle de légalité.
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,

DECISION

relative aux tarifs municipaux du Pôle Culture

Monsieur Patrick THIL, Adjoint au Maire de la Ville de Metz délégué à la Culture et aux Cultes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Metz en date du 16 juillet 2020 ;

Vu la décision de l'Adjoint Délégué du 28/03/2023 modifiée le 06/09/2023.

DECIDE

Article 1 – de fixer les tarifs applicables aux activités exercées par le Pôle Culture comme indiqués dans l'annexe ci-jointe à compter du 01/01/2024.

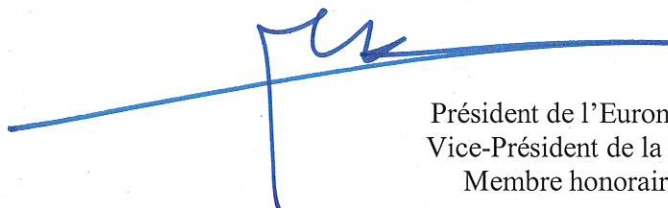
Article 3 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le dépôt d'un tel recours peut être opéré par voie électronique à partir du site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

Article 4 - Elle fera l'objet d'une communication lors d'un prochain Conseil Municipal et sera inscrite au registre des délibérations conformément à l'article L2122-23 du CGCT.

Article 5 - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Metz est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Moselle et à Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

Fait à METZ, le 26/10/2023

Le Maire de la Ville de Metz
François GROSDIDIER



Président de l'Eurométropole de Metz
Vice-Président de la Région Grand-Est
Membre honoraire du Parlement



	Tarifs 2021	Evolution 2021-2023 (en %)	Tarifs 2023	Tarifs 2024
CULTURE				
Action culturelle				
<u>Marchés organisés dans le cadre des manifestations culturelles du terroir</u>				
Caution à fournir un mois à l'avance et par stand d'exposition/vente	60,00	0%	supprimé	supprimé
<u>Cession de concerts de l'Harmonie</u>				
<u>Pour les personnes dont le siège social est situé dans l'agglomération messine</u> cession à l'unité (deux heures maxi) ne sont pas intégrés dans ce tarif les coûts de transport, d'hébergement ou de frais de bouche	2 020,00	10%	2 222,00	2 300,00
€/cession/2 heures maxi				
<u>Pour les personnes dont le siège social est situé hors de l'agglomération messine</u> cession à l'unité (deux heures maxi) ne sont pas intégrés dans ce tarif les coûts de transport, d'hébergement ou de frais de bouche	2 600,00	10%	2 860,00	2 960,00
€/cession/2 heures maxi				
<u>Pour les personnes dont le siège social est situé sur le territoire de Metz</u> cession à l'unité ne sont pas intégrés dans ce tarif les coûts de transport, d'hébergement ou de frais de bouche	gratuité	0%	gratuité	gratuité
€/cession				

CULTURE

Patrimoine culturel

Location des espaces ouverts au public dans la Porte des Allemands

Pour les entreprises, disposant d'une adresse postale à Metz

Salle Sire de Ranconval et Philippe Dexy
y compris ses dépendances et la terrasse (optionnel)

- journée complète (24h)

- journée (10h)

- demi-journée (4h)

Location de salle

Location de salle

Location de salle

24h

10h

4h

Messins

Messins

Messins

€/salle/24 heures

€/salle/10 heures

€/salle/4 heures

Espace Bail

- journée complète (24h)

- journée (10h)

- demi-journée (4h)

Location de salle

Location de salle

Location de salle

24h

10h

4h

Messins

Messins

Messins

€/salle/24 heures

€/salle/10 heures

€/salle/4 heures

Tarifs 2021	Evolution 2021-2023 (en %)	Tarifs 2023	Tarifs 2024
915,00	9,29%	1 000,00	1 040,00
715,00	11,89%	800,00	830
610,00	6,56%	650,00	675
102,00	17,65%	120,00	125
85,00	17,65%	100,00	105
50,00	20,00%	60,00	62

	Tarifs 2021	Evolution 2021-2023 (en %)	Tarifs 2023	Tarifs 2024
<u>Pour les entreprises, ne disposant pas d'une adresse postale à Metz</u>				
<u>Salle Sire de Ranconval et Philippe Dexy compris ses dépendances et la terrasse (optionnel)</u>				
- journée complète (24h)	1 070,00	12,15%	1 200,00	1 245,00
Location de salle				€/salle/24 heures
- journée (10h)	870,00	9,20%	950,00	985
Location de salle				€/salle/10 heures
- demi-journée (4h)	760,00	11,84%	850,00	880
Location de salle				€/salle/4 heures
<u>Espace Bail</u>				
- journée complète (24h)	155,00	9,68%	170,00	175
Location de salle				€/salle/24 heures
- journée (10h)	135,00	11,11%	150,00	155
Location de salle				€/salle/10 heures
- demi-journée (4h)	100,00	10,00%	110,00	115
Location de salle				€/salle/4 heures
<u>Pour les associations tout espace ouvert au public dans la Porte des Allemands</u>				
	gratuité		gratuité	gratuité
				Location de salle

	Tarifs 2021	Evolution 2021-2023 (en %)	Tarifs 2023	Tarifs 2024
CULTURE				
Archives Municipales				
<u>Certification conforme et Numérisation d'un document (hors frais d'impression)</u>				
Certification conforme (droit d'expédition ou extrait authentique des archives publiques) ; prix fixé par décret	3,00 €	0,0%	3,00 €	3,00 €
Numérisation d'un document précisément référencé (n'existant pas sous forme numérique, sous réserve des contraintes techniques et de l'état du document)	6,10 €	10,0%	6,70 €	7,00 €
<u>Droits de réutilisation et Mise à disposition (hors frais de reproduction ou d'impression)</u>				
Réutilisation des informations publiques à des fins commerciales (au-delà de 1.000 fichiers-vues-images pour 1 an)	0,003 €	0,0%	0,003 €	0,003 €
Mise à disposition des informations publiques à des fins commerciales ou non (payable une seule fois)	210,00 €	10,0%	231,00 €	240,00 €

CULTURE

Bibliothèques-Médiathèques

Abonnement annuel

Abonnement Médiajeunes : jeunes messins de 0 à 18 ans (Jusqu'à 18 documents pour 4 semaines, renouvelables une fois)

Abonnement Médiajeunes : jeunes non messins de 0 à 18 ans (Jusqu'à 18 documents pour 4 semaines, renouvelables une fois)

Abonnement Médi/Adultes : personnes +18 ans messins (limite 8 documents pour 4 semaines renouvelables une fois)

Abonnement Médi/Adultes : personnes +18 ans non messins (limite 8 documents pour 4 semaines renouvelables une fois)

Abonnement Médi/Adultes renforcé : personnes +18 ans messins (de 9 à 18 documents pour 4 semaines renouvelables une fois)

Abonnement Médi/Adultes renforcé : personnes +18 ans non messin (de 9 à 18 documents pour 4 semaines renouvelables une fois)

Abonnements autres établissements

Minima sociaux, étudiants, + 65 ans et Professionnels des bibliothèques, enseignants non messins

Minima sociaux, étudiants, + 65 ans et Professionnels des bibliothèques, enseignants messins

Carte permettant l'utilisation des services hors prêt (PC + usage du Wifi) pour les messins et non messins

Etablissements scolaires et universitaires, structures sociales, culturelles socio-éducatives de Metz partenaires des Bibliothèques-Médiathèques

Etablissements scolaires et universitaires, structures sociales, culturelles socio-éducatives non messins mais de l'Eurométropole de Metz, partenaires des Bibliothèques-Médiathèques

Etablissements scolaires et universitaires, structures sociales, culturelles socio-éducatives extérieurs à l'Eurométropole de Metz partenaires des Bibliothèques-Médiathèques

Cartes de photocopies

Carte (manuelle ou magnétique) de 12 unités de photocopies

Carte (manuelle ou magnétique) de 35 unités de photocopies

Carte magnétique de 100 unités de photocopies

Frais divers

Remplacement de la carte d'emprunteur

Remboursement d'un boîtier (CD audio, cassette audio ou vidéo, cédérom)

Frais de retard (forfait par document, au-delà de 15 jours de retard)

Recherche pour délivrance de documents ou de renseignements sans désigner précisément les sources (hors frais d'impression et de reproduction)

Reproduction intégrale d'un document numérisé sur clé USB ou DVD

Numérisation d'un document (n'existant pas sous forme numérique, sous réserve des contraintes techniques et de l'état du document)

Vente de catalogues et publications

Publications : Lettres de Saint-Clément et d'ailleurs : Bernard-Marie Koités, Jean Vodaine - le passeur de mots, Metz à table, Reliure d'art du XXe siècle - Bibliothèque Nationale du Luxembourg

Publication : La Bibliothèque de Koités : réécritures et métissages

Carnets de Medamothi, revue

Publications : Relieurs d'art d'aujourd'hui, Dans l'objectif des Frères Pilon : photographies de Metz (1891-1935), Femme en voyage, Rosette Choné

Publication : Épreuves du temps : 200 ans de la Bibliothèque de Metz

Publication : La reliure de création aujourd'hui

Publication : Jules Mouglin, la révolte du cœur

	Tarifs 2021	Evolution 2021-2023 (en %)	Tarifs 2023	Tarifs 2024
gratuité	gratuité		gratuité	gratuité
gratuité	gratuité		gratuité	gratuité
gratuité	gratuité		gratuité	gratuité
€/an				
10,00			10,00	10,00
20,00			20,00	20,00
51,00			51,00	51,00
gratuité	gratuité		gratuité	gratuité
5,00			5,00	5,00
gratuité	gratuité		gratuité	gratuité
gratuité	gratuité		gratuité	gratuité
10,00			10,00	10,00
28,00			28,00	28,00
-			-	-
-			-	-
1,50		0%	1,50	1,50
4,00		0%	4,00	4,00
9,00		0%	9,00	9,00
3,00		0%	3,00	3,00
2,00		0%	2,00	2,00
3,00		0%	3,00	3,00
16,00		0%	16,00	16,00
€/carte				
€/carte				
€/carte				
€/unité				
€/unité				
€/doct				
€/recherche				
12,00		0%	12,00	12,00
6,00		0%	6,00	6,00
7,00		0%	7,00	7,00
8,00		0%	8,00	8,00
12,00		0%	12,00	12,00
15,00		0%	15,00	15,00
30,00		0%	30,00	30,00
12,00		0%	12,00	12,00
12,00		0%	12,00	12,00

	Tarifs 2021	Evolution 2021-2023 (en %)	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Affiches (l'unité)	3,00	0%	3,00	3,00
Cartes postales (la pochette)	5,00	0%	5,00	5,00
Carte postale et marque-page	0,50	0%	0,50	0,50
Ouvrages collection "Itinéraires" en version française, anglaise et allemande - prix de vente au public	7,00	0%	7,00	7,00
Ouvrages collection "Itinéraires" en version française, anglaise et allemande - prix de cession pour la revente	5,00	0%	5,00	5,00
Ouvrages "La cathédrale Saint-Etienne" collection "Cathédrales de France" - prix de vente au public	10,00	0%	10,00	10,00
Ouvrages "La cathédrale Saint-Etienne" collection "Cathédrales de France" - prix de cession pour la revente	8,00	0%	8,00	8,00
Ouvrages "Metz 1848-1918 Les métamorphoses d'une ville", réédition hors collection - prix de vente au public	80,00	0%	80,00	80,00
Ouvrages "Metz 1848-1918 Les métamorphoses d'une ville", réédition hors collection - prix de cession pour la revente	65,00	0%	65,00	65,00
Ouvrage collection Ville d'Art et d'Histoire "Le Guide Metz" - prix de vente au public	12,00	0%	12,00	12,00
Ouvrage collection Ville d'Art et d'Histoire "Le Guide Metz" - prix de cession pour la revente	9,00	0%	9,00	9,00
Ouvrages collection "Jean-Michel Place/architecture" - prix de vente au public	10,00	0%	10,00	10,00
Ouvrages collection "Jean-Michel Place/architecture" - prix de cession pour la revente	7,50	0%	7,50	7,50
Hors-série du magazine Connaissance des arts "Jacques-François Blondel" en version française et allemande - prix de vente au public	10,00	0%	10,00	10,00
Hors-série du magazine Connaissance des arts "Jacques-François Blondel" en version française et allemande - prix de cession pour la revente	9,00	0%	9,00	9,00
				-
				-
<u>Vente de documents retirés des collections</u>				
Documents de catégorie 1	1,00	0%	1,00	1,00
Documents de catégorie 2	3,00	0%	3,00	3,00
				-
<u>Divers</u>				
Cabas	2,00	0%	2,00	2,00
Casques audio	2,00	0%	2,00	2,00
Gobelets0	2,50	0%	2,50	2,50
				-

**Décisions prises par le Maire au sens de l'article L2122-22 du CGCT pour la Ville de Metz
(décisions du 01/09/23 au 31/10/2023)**

Numéro de marché	Objet	Lot	Informations complémentaires	Titulaire	Montant du marché de base HT	Durée	Type de procédure
23044	PETANQUE SABLONNAISE-EXTENSIONS DES LOCAUX			EUROCOM 57130 JOUY AUX ARCHES	8 313,00 €	6 MOIS	Article R. 2122-2 du Code de la commande publique.
23003A	CATALOGAGE DES COLLECTIONS D'IMPRIMES PATRIMONIAUX DES BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES DE METZ			AUREXUS EUROPE 49130 STE GEMMES SUR LOIRE	214 000,00 €	36 MOIS	Article R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
23042A	FOURNITURE DE BALAIS POUR BALAYEUSES INDUSTRIELLES DE VOIRIE			OUEST VENDEE BALAIS 79500 MELLE	120 000,00 €	36 MOIS	Article R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
23046	FOURNITURE D'UN TRACTEUR ET REPRISE D'UN ANCIEN TRACTEUR			ACKERMANN 57340 MORHANGE	59 950,00 €	3 MOIS	Article R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
23032L1	GYMNASE DE BELLECROIX - TRAVAUX DE PERFORMANCES ENERGETIQUES	LOT 1 DESAMANTAGE		SAT France 57970 YUTZ	25 210,00 €	12 MOIS	Article R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
23032L2	GYMNASE DE BELLECROIX - TRAVAUX DE PERFORMANCES ENERGETIQUES	LOT 2 ECHAFAUDAGE		PROTECT ECHAFAUDAGES 57155 MARLY	35 115,50 €	12 MOIS	Article R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
23032L3	GYMNASE DE BELLECROIX - TRAVAUX DE PERFORMANCES ENERGETIQUES	LOT 3 GO DEMOLITION		AGE 57645 OGY	83 597,50 €	12 MOIS	Article R. 2194.7 du Code de la commande publique.
23032L5	GYMNASE DE BELLECROIX - TRAVAUX DE PERFORMANCES ENERGETIQUES	LOT 5 MENUISERIE EXTERIEUR		BRAYER ALBERT 54180 HOUEMONT	116 787,00 €	12 MOIS	Article R. 2194.7 du Code de la commande publique.
23032L6	GYMNASE DE BELLECROIX - TRAVAUX DE PERFORMANCES ENERGETIQUES	LOT 6 ISOLATION EXT.		PROTECT FACADES 57155 MARLY	33 948,00 €	12 MOIS	Article R. 2194.7 du Code de la commande publique.
23032L7	GYMNASE DE BELLECROIX - TRAVAUX DE PERFORMANCES ENERGETIQUES	LOT 7 PLATRERIE		LAUER 57310 GUENANGE	17 201,00 €	12 MOIS	Article R. 2194.2 du Code de la commande publique.
23032L8	GYMNASE DE BELLECROIX - TRAVAUX DE PERFORMANCES ENERGETIQUES	LOT 8 MENUISERIE INT. BOIS		MENULOR 57130 ARS SUR MOSELLE	50 516,80 €	12 MOIS	Article R. 2194.2 du Code de la commande publique.
23032L10	GYMNASE DE BELLECROIX - TRAVAUX DE PERFORMANCES ENERGETIQUES	LOT 10 PEINTURE		AL RENOV 57070 METZ	41 800,00 €	12 MOIS	Articles L. 2123-1 et R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
23032L11	GYMNASE DE BELLECROIX - TRAVAUX DE PERFORMANCES ENERGETIQUES	LOT 11 REVETEMENT DE SOL SPORTIF		LAGARDE MEREGNANI 54320 MAXEVILLE	59 714,00 €	12 MOIS	Article R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
23032L12	GYMNASE DE BELLECROIX - TRAVAUX DE PERFORMANCES ENERGETIQUES	LOT 12 ELECTRICITE		INEO 57270 RICHEMONT	57 262,67 €	12 MOIS	Article R. 2194.8 du Code de la commande publique.
23032L13	GYMNASE DE BELLECROIX - TRAVAUX DE PERFORMANCES ENERGETIQUES	LOT 13 PLOMBERIE SANITAIRE		LORRAINE ENERGIE METZ 57050 METZ	158 153,00 €	12 MOIS	Article R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.

Numéro de marché	Objet	Lot	Informations complémentaires	Titulaire	Montant du marché de base HT	Durée	Type de procédure
21075A1M2	AVENANT 2 : ACQUISITION DE COLLECTIONS BIBLIOTHEQUES-MEDIATHEQUES DE METZ	LOT 1 Romans policiers, science-fiction, roman du terroir	AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHE SUITE DESTRUCTION MEDIATHEQUE JEAN MACE EMEUTES JUIN 2023	LE PREAU 57000 METZ	14 166,50 €	2 MOIS	Article R. 2194-5 du Code de la commande publique.
21075A2M2	AVENANT 2 : ACQUISITION DE COLLECTIONS BIBLIOTHEQUES-MEDIATHEQUES DE METZ	LOT 2 Littérature générale, poésie et théâtre	AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHE SUITE DESTRUCTION MEDIATHEQUE JEAN MACE EMEUTES JUIN 2023	LE PREAU 57000 METZ	17 916,50 €	2 MOIS	Article R. 2194-5 du Code de la commande publique.
21075A3M2	AVENANT 2 : ACQUISITION DE COLLECTIONS BIBLIOTHEQUES-MEDIATHEQUES DE METZ	LOT 3 documentaires adultes	AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHE SUITE DESTRUCTION MEDIATHEQUE JEAN MACE EMEUTES JUIN 2023	ESPACE HISLER EVEN 57000	16 666,50 €	2 MOIS	Article R. 2194-5 du Code de la commande publique.
21075A5M2	AVENANT 2 : ACQUISITION DE COLLECTIONS BIBLIOTHEQUES-MEDIATHEQUES DE METZ	LOT 5 fiction et documentaires jeunesse	AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHE SUITE DESTRUCTION MEDIATHEQUE JEAN MACE EMEUTES JUIN 2023	LE PREAU 57000 METZ	16 666,50 €	2 MOIS	Article R. 2194-5 du Code de la commande publique.
21075A6M2	AVENANT 2 : ACQUISITION DE COLLECTIONS BIBLIOTHEQUES-MEDIATHEQUES DE METZ	LOT 6 Fiction et documentaires pour les adolescents	AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHE SUITE DESTRUCTION MEDIATHEQUE JEAN MACE EMEUTES JUIN 2023	LE PREAU 57000 METZ	8 333,00 €	2 MOIS	Article R. 2194-5 du Code de la commande publique.
21075A7M2	AVENANT 2 : ACQUISITION DE COLLECTIONS BIBLIOTHEQUES-MEDIATHEQUES DE METZ	LOT 7 BD, romans graphiques et mangas	AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHE SUITE DESTRUCTION MEDIATHEQUE JEAN MACE EMEUTES JUIN 2023	HISLER BD 57950 MONTIGNY LES METZ	12 500,00 €	2 MOIS	Article R. 2194-5 du Code de la commande publique.
21075A8M2	AVENANT 2 : ACQUISITION DE COLLECTIONS BIBLIOTHEQUES-MEDIATHEQUES DE METZ	LOT 8 Livres en langues étrangères	AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHE SUITE DESTRUCTION MEDIATHEQUE JEAN MACE EMEUTES JUIN 2023	ABRAKADABRA 38500 VOIRON	4 166,50 €	2 MOIS	Article R. 2194-5 du Code de la commande publique.
21075A9M2	AVENANT 2 : ACQUISITION DE COLLECTIONS BIBLIOTHEQUES-MEDIATHEQUES DE METZ	LOT 9 CD ROM	AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHE SUITE DESTRUCTION MEDIATHEQUE JEAN MACE EMEUTES JUIN 2023	RDM VIDEO 95110 SANNOIS	2 916,50 €	2 MOIS	Article R. 2194-5 du Code de la commande publique.
21075A10M2	AVENANT 2 : ACQUISITION DE COLLECTIONS BIBLIOTHEQUES-MEDIATHEQUES DE METZ	LOT 10 DISQUES VINYLES	AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHE SUITE DESTRUCTION MEDIATHEQUE JEAN MACE EMEUTES JUIN 2023	RDM VIDEO 95110 SANNOIS	1 250,00 €	2 MOIS	Article R. 2194-5 du Code de la commande publique.
21075A11M2	AVENANT 2 : ACQUISITION DE COLLECTIONS BIBLIOTHEQUES-MEDIATHEQUES DE METZ	LOT 11 DVD	AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHE SUITE DESTRUCTION MEDIATHEQUE JEAN MACE EMEUTES JUIN 2023	RDM VIDEO 95110 SANNOIS	29 166,50 €	2 MOIS	Article R. 2194-5 du Code de la commande publique.
23065	MISE EN PLACE D UNE PRESTATION DE DIRECTION TECHNIQUE NECESSAIRE A LA PREPARATION ET A LA REALISATION DU FESTIVAL INTERNATIONAL CONSTELLATIONS DE METZ			VITANIME 57100 thionville	99 150,00 €	12 MOIS	Article R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
23034L1	AUBERGE DE JEUNESSE – TRAVAUX DE REHABILITATION ET EXTENSION	LOT 1 GROS ŒUVRE		AGE 57530 COURCELLES CHAUSSY	67 528,00 €	7 MOIS	Article R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.

Numéro de marché	Objet	Lot	Informations complémentaires	Titulaire	Montant du marché de base HT	Durée	Type de procédure
23034L3	AUBERGE DE JEUNESSE – TRAVAUX DE REHABILITATION ET EXTENSION	LOT 3 MENUISERIE EXTERIEURE PVC		MENUISERIE JOFFROY 57860 RONCOURT	27 685,00 €	7 MOIS	Article R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
20027AM1	AVENANT 1 : NUMERISATION ET OCERISATION DE DOCUMENTS PATRIMONIAUX POUR LES BIBLIOTHEQUES MEDIATHEQUES		PROLONGATION DU MARCHÉ JUSQU'AU 03/11/2024	ARKHENUM 33200 BIRDEAUX CAUDERAN	0,00 €	12 MOIS	Article R. 2194-7 du Code de la commande publique.
23009A6M1	AVENANT 1 : FOURNITURE D'ENGRAIS, D'AMENDEMENT ET DE GRAINES DE GAZON	LOT 6 GRAINES DE GAZON	ERREUR MATERIEL SUR BPU	LES GAZONS DE France 72230 RUAUDIN	0,00 €	1 MOIS	Article R. 2194-7 du Code de la commande publique.
23051	CONSTRUCTION MODULAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE PROVISoire DE BORNy			PORTAKABIN 67150 ERSTEIN	408 737,00 €	30 MOIS	Article R. 2122-1 du Code de la commande publique.
23027A	ENTRETIEN ET DEPANNAGE DES VMC ET NETTOYAGE DES INSTALLATIONS DE VENTILATIONS DES CUISINES			TECHNORAM 54250 CHAMPIGNEULLES	100 000,00 €	36 MOIS	Article R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
23030A	FOURNITURE MISE EN OEUVRE ET MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS RFID POUR LES BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES DE LA VILLE DE METZ			NEDAP 95016 CERGY PONTOISE	214 000,00 €	36 MOIS	Article R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
23043	FOURNITURE POSE ET DEPOSE DE LA DISTRIBUTION ELECTRIQUE SUR LES MARCHES DE NOEL DE LA VILLE DE METZ			EDSL 547590 LANEUVILLE EN SAULNOIS	112 155,00 €	36 MOIS	Article R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
23064	INSTALLATION DES MARCHES DE NOEL DE LA VILLE DE METZ			SOCIETE DES TRAVAUX DU BATIMENT	89 610,00 €	3 MOIS	Article R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
23055A	COUVERTURE ETANCHEITE-TRAVAUX GROS ENTRETIEN RENOVATION PATRIMOINE MUNICIPAL			2 attributaires : EBI (57635 ENNERY) SMAC (5155 MARLY)	1 000 000,00 €	6 MOIS	Article R. 2122-7 du Code de la commande publique.
23056A	CVC, PLOMBERIE, CHAUFFAGE VENTILATION - TRX GROS ENTRETIEN ET DE RENOVATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL			3 attributaires : G2C METZ (57155 marly) LORRAINE ENERGIE METZ (57050 metz) NEW SGSC (57155 marly)	1 000 000,00 €	6 MOIS	Article R. 2122-7 du Code de la commande publique.

**Décisions prises par le Maire au sens de l'article L2122-22 du CGCT pour la Ville de Metz
(décisions du 01/11/23 au 31/12/2023)**

Numéro de marché	Objet	Lot	Informations complémentaires	Titulaire	Montant du marché de base HT	Durée	Type de procédure
23053L1	COMMISSARIAT ART URBAIN CONSTELLATIONS ET RESIDENCE ARTISTIQUE	LOT 1 COMMISSARIAT ART URBAIN		BELLE VUE 57000 METZ	20 400,00 €	36 MOIS	Article R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
23053L2	COMMISSARIAT ART URBAIN CONSTELLATIONS ET RESIDENCE ARTISTIQUE	LOT 2 CREATION ET SUIVI RESIDENCE ARTISTIQUE MEDIATION		BELLE VUE 57000 METZ	1 750,00 €	36 MOIS	Article R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
23074	NAVETTES FLUVIALES DE NOEL			LA COMPAGNIE DES BATEAUX DE METZ 57050 LONGEVILLE LES METZ	37 000,00 €	2 MOIS	Article R. 2122-8 du Code de la commande publique.
23054L1	COMMISSARIAT ARTISTIQUE ART ET JARDINS	LOT 1 COMMISSARIAT PARCOURS ART ET JARDINS		BELLOT 67000 STRASBOURG	29 700,00 €	36 MOIS	Article R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
23054L2	COMMISSARIAT ARTISTIQUE ART ET JARDINS	LOT 2 CREATION ET SUIVI RESIDENCE ART ET JARDINS		BELLOT 67000 STRASBOURG	3 000,00 €	36 MOIS	Article R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
23045	MAINTENANCE, CONTROLE DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE DES ERP et ERT MUNICIPAUX			INEO INDUSTRIE ET TERTIAIRE EST 57270 RICHEMONT	142 377,00 €	36 MOIS	Article R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
23041A	TRAVAUX DE SERRURERIE DANS DIVERS BATIMENTS ET INSTALLATIONS DE LA VILLE DE METZ			SOFIFERM 57950 MONTIGNY LES METZ	400 000,00 €	12 MOIS	Article R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
23019A1	TRAVAUX D'ENTRETIEN DE MONUMENTS HISTORIQUES	LOT 1 SERRURERIE		HUGON METAL DESIGN 57070 METZ	300 000,00 €	36 MOIS	Article R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
23019A2	TRAVAUX D'ENTRETIEN DE MONUMENTS HISTORIQUES	LOT 2 TRAVAUX SUR CORDE		2 ATTRIBUTAIRES : 1. ACROTIR (54300 Luneville) 2. VOLTIGE (57160 Scy	300 000,00 €	36 MOIS	Article R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
23036A	FOURNITURE DE PIECES DETACHEES DE BALAYEUSES ET LAVEUSES DE MARQUE EUROVOIRIE			2 ATTRIBUTAIRES : 1. PROPIDIS (63800 COURNON D'AUVERGNE) 2. VI SERVICES (57310 GUENANGE)	214 000,00 €	36 MOIS	Article R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
23057	GYMNASE DE BELLECROIX - TRAVAUX DE PERFORMANCES ENERGETIQUES			LC REALISATIONS 54803 LABRY	26 043,20 €	4 MOIS	Article R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
23059	GYMNASE DE BELLECROIX ETANCHEITE BARDAGE			SMAC SECTEUR ZILLHARDT ET STAUB 57155 MARLY	313 280,61 €	5 MOIS	Article R. 2122-2 du Code de la commande publique.
23039A	SERVICE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE POUR LA RENOVATION D'EQUIPEMENTS MUNICIPAUX			ASSOCIATION CMSEA 57950 MONTIGNY LES METZ	200 000,00 €	36 MOIS	Article R. 2123-1.3 du Code de la commande publique.
23033A	SOUSCRIPTION D'ABONNEMENTS A DES PERIODIQUES POUR LES BIBLIOTHEQUES MEDIATHEQUES DE METZ			A2PRESSE 44944 NANTES	210 000,00 €	36 MOIS	Article R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
23069	ARCHIVES MUNICIPALES - RENOVATION DE LA CLIMATISATION			DALKIA 57000 METZ	229 899,11 €	4 MOIS	Article R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.

Numéro de marché	Objet	Lot	Informations complémentaires	Titulaire	Montant du marché de base HT	Durée	Type de procédure
23018L2M1	AVENANT 1 : NETTOYAGE DES LOCAUX ET/OU DES VITRES DIVERSES MAIRIES DE QUARTIERS / CIMETIERE DE L'EST / ALLO MAIRIE		COUT DE NETTOYAGE EN MOINS	APFS 54710 LUDRES	-14 940,37 €	36 MOIS	Article R. 2194-7 du Code de la commande publique.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE METZ

Direction Générale Adjointe Stratégie, Transitions Ecologique et Numérique
Mission Stratégie et Partenariats Financiers

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704636-20231208-2023-755-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

**DECISION ADMINISTRATIVE N°2023-15 PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU SENS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT**

OBJET : Décision portant sollicitation de financements du Conseil Départemental de la Moselle, au titre du dispositif « Ambition Moselle », pour la construction d'un pôle de gymnastique

Nous, François GROSDIDIER, Maire de Metz, Président de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pris notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal nous a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du CGCT susvisé,

VU la délégation ainsi consentie au sens de l'article L.2122-22-26 du CGCT (paragraphe 26°),

VU le règlement Ambition Moselle 2020-2025,

CONSIDERANT l'éligibilité du projet de construction d'un pôle de gymnastique au dispositif « Ambition Moselle »,

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter, au titre du dispositif Ambition Moselle, pour les travaux de construction d'un pôle de gymnastique, une subvention au taux de 33,52 %, sur la base de dépenses éligibles estimées à 10 161 533,18 euros hors taxes, conformément au plan de financement prévisionnel annexé à la présente décision.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le dépôt d'un tel recours peut

être opéré par voie électronique à partir du site de téléprocédures
<http://www.telerecours.fr/>.

ARTICLE 3 : Elle fera l'objet d'une communication lors d'un prochain Conseil Municipal et sera inscrite au registre des délibérations conformément à l'article L.2122-23 du CGCT.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Metz est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Moselle et à Monsieur le Trésorier Principal Municipal

Fait à Metz, le 8 décembre 2023



François GROSDIDIER
Maire de Metz
Président de Metz Métropole
Membre Honoraire du Parlement

Direction de la Mobilité et des Espaces Publics

**DECISION ADMINISTRATIVE N°2024/1 PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU SENS DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT**

OBJET : Décision portant sur la mise à jour des tarifs relatifs à la mobilité et aux espaces publics

Nous, Madame Béatrice AGAMENNONE, Adjointe au Maire de Metz, dûment habilitée aux fins des présentes par l'arrêté de délégation en date du 27 novembre 2020,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pris notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal nous a chargés, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L2122-22 du CGCT susvisé,

VU la délégation ainsi consentie au sens de l'article L2122-22-2 du CGCT,

CONSIDERANT que, sur le fondement du 2° de l'article L 2122-22 du CGCT, le Maire peut « fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation des procédures dématérialisées » ;

CONSIDERANT la nécessité de revaloriser l'ensemble des tarifs relatifs à l'activité Mobilité et espaces publics,

DECIDE

ARTICLE 1 : Les tarifs 2024 relatifs à l'activité Mobilité et espaces publics, tels que figurant en annexe à la présente décision, entrent en vigueur à compter de la date de la publication de la présente décision, abrogeant ceux arrêtés par la décision administrative N°2023/1 portant sur la mise à jour des tarifs relatifs à la mobilité et aux espaces publics du 1^{er} juillet 2023 relative aux tarifs municipaux.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le dépôt d'un tel recours peut être opéré par voie électronique à partir du site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

ARTICLE 3 : Elle fera l'objet d'une communication lors d'un prochain Conseil Municipal et sera inscrite au registre des délibérations conformément à l'article L2122-23 du CGCT.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Metz est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le préfet de la Moselle et à Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

Fait à Metz, le - 1 JAN. 2024



Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée

Béatrice AGAMENNONE

Intitulé	Unité	Tarifs 2024
<u>Occupation ponctuelle du domaine public (travaux)</u>		
Occupation du domaine public par des clôtures de chantier, échafaudages, bungalows, matériels ou matériaux (toute semaine commencée étant due / la surface des bungalows s'apprécie par bungalow, même en cas de superposition)*	€/m ² /semaine	2,88
Occupation du domaine public par des clôtures de chantier, échafaudages, matériels ou matériaux ou bungalows de chantier (taxe minimum)*	€/forfait	44,38
Occupation du domaine public par des bennes*	€/unité/jour	50,05
Occupation du domaine public par des grues mobiles et camions nacelles en utilisation ponctuelle*	€/unité/jour	44,38
* Majoration pour occupations qui neutralisent des emplacements de stationnement payant	€/unité/jour	5,77
Lignes aériennes ou réseaux provisoires de chantier avec ou sans supports	€/ml/mois	2,78
Poteaux, supports avec ou sans massifs, chantiers	€/unité/mois	21,97
<u>Occupation du domaine public de longue durée</u>		
Mise à disposition de gaines techniques :		
- au bénéfice de locataires publics ou privés dans les zones urbanisées	€/ml/an	4,77
- en premier équipement dans les zones d'aménagement soumises à la Taxe Locale d'Equipeement ou Taxe d'aménagement	€/ml/an	3,21
- au titre des frais de gestion et de maintenance dans les zones d'aménagement exonérées de la Taxe Locale d'Equipeement ou taxe d'aménagement (ZAC, PAE, PVR)	€/ml/an	1,56
Installations radioélectriques sur domaine public : pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique	€/unité/an	317,01
Occupation du domaine public pour les transports de fonds : redevance pour la réservation d'un emplacement	€/unité/an	1 482,86
Occupation du domaine public pour les transports de fonds : redevance pour la réservation d'un emplacement commun à 2 établissements	€/unité/an	741,43
Toute occupation du domaine public n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation temporaire ou non conforme aux prescriptions édictées, fera l'objet à chaque constat effectué par les agents municipaux assermentés, d'un droit forfaitaire	€/forfait	294,37
Occupation du domaine public par les stations d'autopartage : redevance pour l'emplacement d'une station d'autopartage	€/unité/an	1,11
Saillie sur le domaine public à une hauteur supérieure à 2,2 m au-dessus du niveau du sol : marquise, balcon, brise-soleil... (éléments non amovibles faisant partie intégrante de la construction)	€/ml/an	9,99
Enseignes, panneaux publicitaires, spots lumineux fixés au sol (redevance calculée par rapport à la surface des massifs)	€/m ² /an	19,19
Minimum de perception : les redevances d'occupation dont le montant total annuel par redevable aboutirait à un montant inférieur à 40 € seront automatiquement arrondies à ce chiffre.	€/forfait	41,48
<u>Prestation dans le cadre de travaux réalisés pour le compte de concessionnaires</u>		
Distribution de lettres d'information aux riverains	€/forfait	1 131,89
<u>Vente de regards Ville de Metz</u>		
Regard hydraulique 500 x 500 C250 Relief modèle Metz	€/unité	217,37
Tampon L1T 633 x 495 250 KN Relief modèle Metz	€/unité	149,46
<u>Horodateurs</u>		
Dépose d'un horodateur installé	€/unité	475,39
Déplacement d'un horodateur	€/unité	855,76
<u>Véhicules automobiles et poids lourds</u>		
Fourgonnette	€/km	0,78
Fourgonnette avec chauffeur	€/h	63,69
Fourgon (PTAC = 3,5 T)	€/km	1,22
Fourgon (PTAC = 3,5 T) avec chauffeur	€/h	79,23
Camion-benne entrepreneur	€/km	2,22
Camion-benne entrepreneur avec chauffeur	€/h	109,19
Chariot élévateur (type Manitou) avec chauffeur	€/h	60,48
<u>Location de véhicules spécialisés et autres engins</u>		
<u>Engins de travaux publics</u>		
Pelle Mecalac avec chauffeur	€/h	87,33
Chargeur sur pneus type Volvo avec chauffeur	€/h	153,01
Compresseur	€/h	45,94
Plaque vibrante	€/h	15,56
Cylindre 650 Kgs	€/h	16,59
Mise en place d'un balisage de sécurité	€/forfait	51,85
<u>Frais généraux et de contrôle suite à des travaux de réfection de tranchées, de construction d'entrées charretières et de réparations ou de modifications du domaine public, pour le compte de concessionnaires, de particuliers ou d'administrations</u>		
Frais généraux et de contrôle pour des travaux de 1 à 2 200 € HT, % appliqué au montant de l'opération par tranche de travaux	%	20,00
Frais généraux et de contrôle pour des travaux de 2 201 à 7 600 € HT, % appliqué au montant de l'opération par tranche de travaux	%	15,00
Frais généraux et de contrôle pour des travaux d'un montant supérieur à 7 601 € HT, % appliqué au montant de l'opération par tranche de travaux	%	10,00

**DÉCISION PRISE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION
 DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU SENS DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT**

OBJET : Don de 14750 € pour les FETES DE LA MIRABELLE 2023

Nous, **M. Patrick THIL**, en qualité d'Adjoint au Maire à la Culture et aux Cultes, ci-après dénommée **LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE**, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 et de l'arrêté de la délégation du 27 Novembre 2020 d'autre part,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pris notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal nous a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L2122-22 du CGCT susvisé,

CONSIDÉRANT le don en nature consenti par la société **BIANCHI** destiné aux candidates de l'élection de la Reine de la Mirabelle 2023 et au concours de tarte à la mirabelle originale 2023 de la Ville de Metz,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accepter le don sans condition ni charge, sous forme d'un don en nature (8 pendentifs, une topaze et un trophée), de la société **BIANCHI** estimé à un montant de **14750 € TTC (quatorze mille sept cent cinquante euros Toutes Taxes Comprises)** dans le cadre des manifestations "FETES DE LA MIRABELLE 2023", destiné aux candidates de l'élection de la Reine de la Mirabelle 2023 et au concours de tarte à la mirabelle originale 2023.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le dépôt d'un tel recours peut être opéré par voie électronique à partir du site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

ARTICLE 3 : Elle fera l'objet d'une communication lors d'un prochain Conseil Municipal et sera inscrite au registre des délibérations conformément à l'article L2122-23 du CGCT.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Metz est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Moselle et à Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

Fait à Metz, le 15/12/2023



**Pour le Maire
 L'Adjoint Délégué à la culture et aux cultes**

(Signature)

Patrick THIL

*Conseiller délégué aux établissements culturels
 de l'Eurométropole de Metz
 Conseiller départemental de la Moselle*

**DECISION PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU SENS DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT**

OBJET : Don de 120 € pour les FETES DE LA MIRABELLE 2023

Nous, **M. Patrick THIL**, en qualité d'Adjoint au Maire à la Culture et aux Cultes, ci-après dénommée **LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE**, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 et de l'arrêté de la délégation du 27 Novembre 2020 d'autre part,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pris notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal nous a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L2122-22 du CGCT susvisé,

CONSIDERANT le don en nature consenti par la société **M.A.T.A. à la Reine de la Mirabelle 2023 et ses deux dauphines de la Ville de Metz**,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accepter le don sans condition ni charge, sous forme d'un don en nature (3 broches), de la société **M.A.T.A.** estimé à un montant de **120 € TTC (cent vingt euros Toutes Taxes Comprises)** dans le cadre des manifestations "FETES DE LA MIRABELLE 2023", destiné à la Reine de la Mirabelle 2023 et ses deux dauphines.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le dépôt d'un tel recours peut être opéré par voie électronique à partir du site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

ARTICLE 3 : Elle fera l'objet d'une communication lors d'un prochain Conseil Municipal et sera inscrite au registre des délibérations conformément à l'article L2122-23 du CGCT.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Metz est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Moselle et à Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

Fait à Metz, le 15/12/2023



**Pour le Maire
L'Adjoint Délégué à la culture et aux cultes**

Patrick THIL
*Conseiller délégué aux établissements culturels
de l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

**DECISION PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU SENS DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT**

OBJET : Don de 117 € pour les FETES DE LA MIRABELLE 2023

Nous, **M. Patrick THIL**, en qualité d'Adjoint au Maire à la Culture et aux Cultes, ci-après dénommée **LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE**, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 et de l'arrêté de la délégation du 27 Novembre 2020 d'autre part,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pris notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal nous a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L2122-22 du CGCT susvisé,

CONSIDERANT le don en nature consenti par la société **3MA, La boîte à bijoux à la Reine de la Mirabelle 2023 et ses deux dauphines de la Ville de Metz**,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accepter le don sans condition ni charge, sous forme d'un don en nature (3 broches), de la société **3MA, La boîte à bijoux** estimé à un montant de **117 € TTC (cent dix-sept euros Toutes Taxes Comprises)** dans le cadre des manifestations "FETES DE LA MIRABELLE 2023", destiné à la Reine de la Mirabelle 2023 et ses deux dauphines.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le dépôt d'un tel recours peut être opéré par voie électronique à partir du site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

ARTICLE 3 : Elle fera l'objet d'une communication lors d'un prochain Conseil Municipal et sera inscrite au registre des délibérations conformément à l'article L2122-23 du CGCT.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Metz est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Moselle et à Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

Fait à Metz, le 15/12/2023



**Pour le Maire
L'Adjoint Délégué à la culture et aux cultes**

Patrick THIL

*Conseiller délégué aux établissements culturels
de l'Eurométropole de Metz*

Conseiller départemental de la Moselle

Acte certifié exécutoire le

**DECISION PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU SENS DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT**

OBJET : Don de 195 € pour les FETES DE LA MIRABELLE 2023

Nous, **M. Patrick THIL**, en qualité d'Adjoint au Maire à la Culture et aux Cultes, ci-après dénommée **LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE**, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 et de l'arrêté de la délégation du 27 Novembre 2020 d'autre part,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pris notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal nous a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L2122-22 du CGCT susvisé,

CONSIDERANT le don en nature consenti par la société **POWER ONE à la Reine de la Mirabelle 2023 et ses deux dauphines de la Ville de Metz**,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accepter le don sans condition ni charge, sous forme d'un don en nature (3 séances coaching ou soins du corps), de la société **POWER ONE** estimé à un montant de **195 € TTC (cent quatre-vingt-quinze euros Toutes Taxes Comprises)** dans le cadre des manifestations "FETES DE LA MIRABELLE 2023", destiné à la Reine de la Mirabelle 2023 et ses deux dauphines.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le dépôt d'un tel recours peut être opéré par voie électronique à partir du site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

ARTICLE 3 : Elle fera l'objet d'une communication lors d'un prochain Conseil Municipal et sera inscrite au registre des délibérations conformément à l'article L2122-23 du CGCT.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Metz est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Moselle et à Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

Fait à Metz, le 15/12/2023



**Pour le Maire
L'Adjoint Délégué à la culture et aux cultes**

Patrick THIL

*Conseiller délégué aux établissements culturels
de l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE METZ

Pôle Finances

Service Prospective et Pilotage Budgétaire

**DECISION N°2023_02 SPPB
RELATIVE AUX PROVISIONS POUR
CONTENTIEUX ET RISQUES 2023**

OBJET : Provisions pour contentieux et risques 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pris notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal nous a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L2122-22 du CGCT susvisé.

VU la délégation ainsi consentie au sens de l'article L2122-22-2° du CGCT,

VU l'arrêté municipal portant délégation de fonctions et de signature n°2022-SJ-301

VU le budget primitif 2023

CONSIDERANT les provisions pour risques déjà constituées, à annuler ou à constituer,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'ajuster ou de constituer les provisions suivantes :

Type de provisions	Objet	Date de la décision	Etat des provisions au 31/12/2022	Constitutions 2023	Reprises 2023	Etat des provisions au 31/12/2023
	sous-total provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provision pour risques et charges	Dépréciation de l'entreprise SOLUDEC	28/09/2017	2 297 103,47			2 297 103,47
Provision pour risques et charges	risque impayés	16/12/2021	297 020,00		99 496,00	197 524,00
	sous-total autres provisions pour risques		2 594 123,47	0,00	99 496,00	2 494 627,47
	sous-total provisions pour gros entretien		0,00	0,00	0,00	0,00
	sous-total provisions pour garanties d'emprunts		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total budget principal		2 594 123,47	0,00	99 496,00	2 494 627,47

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix, 67000 STRASBOURG, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le dépôt d'un tel recours peut être opéré par voie électronique à partir du site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 3 : Elle fera l'objet d'une communication lors d'un prochain conseil municipal et sera inscrite au registre des délibérations conformément à l'article L2122-23 du CGCT.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Metz est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Moselle et à Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

Fait à Metz le 28/12/2023
Pour le Maire, l'Adjoint(e) Délégué(e)

Eric LUCAS



Acte certifié exécutoire le

Pôle Sports
Cellule de gestion

**DECISION ADMINISTRATIVE N° 10/2023-DA9 PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU SENS DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT**

OBJET : Décision portant la mise en place d'une prolongation d'abonnement pour les usagers des piscines

Nous, Guy REISS, Adjoint au Maire, dûment habilité aux fins des présentes par arrêté de délégation N° 2020-SJ-237 en date du 27 novembre 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pris notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal nous a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L2122-22 du CGCT susvisé,

VU le règlement intérieur des piscines municipale adoptés par délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2018,

VU la décision n° 10/2022-DA9 en date du 27 décembre 2022 approuvant les tarifs des piscines municipales,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre en place des mesures pour les usagers des piscines dont les abonnements ont été impactés par la fermeture de la piscine LOTHAIRE pour travaux sur les canalisations d'eaux usées sur la période du 06/11/2023 au 26/11/2023,

DECIDE

ARTICLE 1 : Les titulaires d'un abonnement en cours de validité au 6 novembre 2023 bénéficieront d'un report du terme de leur abonnement correspondant au nombre de jours de fermeture exceptionnelle soit 21 jours.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le dépôt d'un tel recours peut être opéré par voie électronique à partir du site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

ARTICLE 3 : Elle fera l'objet d'une communication lors d'un prochain Conseil Municipal et sera inscrite au registre des délibérations conformément à l'article L2122-23 du CGCT.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Metz est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Moselle et à Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

Fait à Metz, le 20 décembre 2023

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Guy REISS



**VILLE DE
METZ**
REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE METZ
Direction Déléguée Proximité
Pôle Proximité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704636-20231214-2023-742-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

**DECISION ADMINISTRATIVE PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU SENS DE L'ARTICLE L2122-22 DU
CGCT
Décision n° DDP/PP 02/2024**

OBJET : Modification des tarifs "Locations de salle des Mairies de Quartier" 2024

Nous, Doan TRAN, Conseillère Municipale Déléguée, dûment habilitée aux fins de présentes par arrêtés de délégation n° 2020-SJ-248 en date du 27 novembre 2020.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pris notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal nous a chargée, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L2122-22 du CGCT susvisé,

VU la délégation ainsi consentie au sens de l'article L2122-22-2° du CGCT relative aux tarifs municipaux applicables à partir du 1^{er} janvier 2024,

CONSIDERANT l'augmentation décidée de 3.7% des tarifs municipaux 2024 par rapport à ceux appliqués en 2023.

DECIDE

ARTICLE 1 : L'adoption des tarifs municipaux relatifs à la location de salles des Mairies de Quartier pour les usagers messins, les usagers non messins et les associations messines (tableau des tarifs en annexe) pour l'année 2024.

ARTICLE 2 : La présente décision administrative annule et remplace la décision administrative n° DDP/PPE 01/2024 du 31/10/2023.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le dépôt d'un tel recours peut être opéré par voie électronique à partir du site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

ARTICLE 4 : Elle fera l'objet d'une communication lors d'un prochain Conseil Municipal et sera inscrite au registre des délibérations conformément à l'article L2122-23 du CGCT.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Metz est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Moselle et à Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

Fait à Metz, le 14 décembre 2023
Pour le Maire,
La Conseillère Municipale Déléguée
Doan TRAN

Location de salles pour les usagers messins

Centre République 4/6 rue des Robert

Grande salle polyvalente (362 m ²)	€/salle/4 heures	423,30	3,7%	438,90
Grande salle polyvalente (362 m ²) - location du week-end (samedi et dimanche)	€/salle/2 jours	846,60	3,7%	877,90
Salle de réunion du sous-sol (54m ²)	€/salle/4 heures	29,30	3,8%	30,40

Salles polyvalentes 2 rue des Campanules

Salle n°1 (grande salle - 150m ²)	€/salle/4 heures	175,50	3,7%	182,00
---	------------------	--------	------	--------

Salles polyvalentes 3 rue des Bleuets

Salle n°2 (salle de réunion - 60m ²)	€/salle/4 heures	48,90	3,7%	50,70
--	------------------	-------	------	-------

Salle polyvalente 1 rue Saint Clément

Salle polyvalente - 150m ²	€/salle/4 heures	175,50	3,7%	182,00
---------------------------------------	------------------	--------	------	--------

Salle polyvalente 1b rue du Roi Albert

Salle de réunion - 60m ²	€/salle/4 heures	48,90	3,7%	50,70
-------------------------------------	------------------	-------	------	-------

Mairie de Quartier de La Patrotte (ex-château)

Grande salle du rdc (122m ²)	€/salle/4 heures	142,50	3,7%	147,80
--	------------------	--------	------	--------

Mairie de Quartier de Bellecroix (disponible à partir de septembre 2024)

Espace Louis Pasteur (45m ²)	€/salle/4 heures	52,75	3,7%	54,70
--	------------------	-------	------	-------

Location de salles pour les usagers non messins

Centre République 4/6 rue des Robert

Grande salle polyvalente (362 m ²)	€/salle/4 heures	465,65	3,7%	482,90
Grande salle polyvalente (362 m ²) - location du week-end (samedi et dimanche)	€/salle/2 jours	961,70	3,7%	997,30
Salle de réunion du sous-sol (54m ²)	€/salle/4 heures	32,20	3,7%	33,40

Salles polyvalentes 2 rue des Campanules

Salle n°1 (grande salle - 150m ²)	€/salle/4 heures	192,90	3,7%	200,00
---	------------------	--------	------	--------

Salles polyvalentes 3 rue des Bleuets

Salle n°2 (salle de réunion - 60m ²)	€/salle/4 heures	54,00	3,7%	56,00
--	------------------	-------	------	-------

Salle polyvalente 1 rue Saint Clément

	Tarifs 2023	Evolution 2023-2024 (en %)	Tarifs 2024
<u>Centre République 4/6 rue des Robert</u>			
Grande salle polyvalente (362 m ²)	423,30	3,7%	438,90
Grande salle polyvalente (362 m ²) - location du week-end (samedi et dimanche)	846,60	3,7%	877,90
Salle de réunion du sous-sol (54m ²)	29,30	3,8%	30,40
<u>Salles polyvalentes 2 rue des Campanules</u>			
Salle n°1 (grande salle - 150m ²)	175,50	3,7%	182,00
<u>Salles polyvalentes 3 rue des Bleuets</u>			
Salle n°2 (salle de réunion - 60m ²)	48,90	3,7%	50,70
<u>Salle polyvalente 1 rue Saint Clément</u>			
Salle polyvalente - 150m ²	175,50	3,7%	182,00
<u>Salle polyvalente 1b rue du Roi Albert</u>			
Salle de réunion - 60m ²	48,90	3,7%	50,70
<u>Mairie de Quartier de La Patrotte (ex-château)</u>			
Grande salle du rdc (122m ²)	142,50	3,7%	147,80
<u>Mairie de Quartier de Bellecroix (disponible à partir de septembre 2024)</u>			
Espace Louis Pasteur (45m ²)	52,75	3,7%	54,70
<u>Location de salles pour les usagers non messins</u>			
<u>Centre République 4/6 rue des Robert</u>			
Grande salle polyvalente (362 m ²)	465,65	3,7%	482,90
Grande salle polyvalente (362 m ²) - location du week-end (samedi et dimanche)	961,70	3,7%	997,30
Salle de réunion du sous-sol (54m ²)	32,20	3,7%	33,40
<u>Salles polyvalentes 2 rue des Campanules</u>			
Salle n°1 (grande salle - 150m ²)	192,90	3,7%	200,00
<u>Salles polyvalentes 3 rue des Bleuets</u>			
Salle n°2 (salle de réunion - 60m ²)	54,00	3,7%	56,00
<u>Salle polyvalente 1 rue Saint Clément</u>			

Salle polyvalente - 150m ²	€/salle/4 heures	192,90	3,7%	200,00
<u>Salle polyvalente 1b rue du Roi Albert</u> Salle de réunion - 60m ²	€/salle/4 heures	54,00	3,7%	56,00
<u>Mairie de Quartier de La Patrotte (ex-château)</u> Grande salle du rdc (122m ²)	€/salle/4 heures	156,85	3,7%	162,70
<u>Mairie de Quartier de Bellecroix</u> (disponible à partir de septembre 2024) Espace Louis Pasteur (45m ²)	€/salle/4 heures	57,80	3,6%	59,90

Location de salles pour les associations messines (pour l'ensemble des salles répertoriées ci-dessus)

Location annuelle

Toutes les semaines de septembre à juin (hors vacances scolaires et jours fériés)
(Durée minimale de location 2 heures)

€/an pour 2 heures/semaine	88,10	3,7%	91,40
€/an pour 1 heure supplémentaire/semaine	44,10	3,6%	45,70

Une fois par mois de septembre à juin (hors vacances scolaires et jours fériés)
(Durée minimale de location 2 heures)

€/an pour 2 heures/mois	22,00	3,6%	22,80
€/an pour 1 heure supplémentaire/mois	11,00	3,6%	11,40

Deux fois par mois de septembre à juin (hors vacances scolaires et jours fériés)
(Durée minimale de location 2 heures)

€/an pour 2 heures 2x/mois	44,10	3,6%	45,70
€/an pour 1 heure supplémentaire 2x/mois	22,00	3,6%	22,80

Location ponctuelle

Toutes les semaines de septembre à juin (hors vacances et jours fériés)
(Durée minimale de location 2 heures)

€/salle/2 heures	11,00	3,6%	11,40
€/salle/heure supplémentaire	5,50	3,6%	5,70

Tenue d'une assemblée générale ordinaire annuelle

gratuité			gratuité
----------	--	--	----------